

construit beaucoup d'habitations au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Cependant, je constate avec plaisir qu'il se réveille enfin.

M. McWilliam: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. S'il y a quelqu'un qui dort, c'est bien le ministre des Travaux publics et son gouvernement. Il n'y a aucun indice de quelque entreprise que ce soit au Nouveau-Brunswick.

M. l'Orateur: L'honorable député n'ignore pas que l'observation qu'il vient de faire n'a rien à voir à la question de privilège.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je vous demander...

Des voix: Règlement!

M. McWilliam: Puis-je demander à Votre Honneur si le ministre des Travaux publics avait le droit de formuler l'observation qu'il a faite?

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je désire signaler un point important du Règlement à cet égard. J'ai devant moi, ouverte à la page 147, la quatrième édition de Beauchesne, à cause de mentions faites plus tôt aujourd'hui à l'égard de certaines questions et réponses. Il est très intéressant de noter que la question est assujettie à certaines règles, et que la réponse est probablement assujettie aux mêmes règles. De fait, je crois que c'est clair. Il est indiqué aussi clairement qu'un député qui pose une question doit la formuler de telle façon qu'elle ne renferme aucune accusation de caractère personnel. Le ministre des Travaux publics a très clairement formulé des accusations de caractère personnel cet après-midi contre l'honorable député de Northumberland-Miramichi. Comme il y a eu tellement de...

M. l'Orateur: Je crois que l'argument est très bien fondé. Le ministre des Travaux publics a enfreint le Règlement par la déclaration qu'il a faite. La même règle s'applique aux deux côtés de la Chambre. Il serait impossible d'empêcher toutes les conclusions et, pourrais-je dire, toutes les imputations que renferment les questions et les réponses, et je ne crois pas que les honorables députés s'attendent que je cherche à les empêcher.

M. McIlraith: Je désire poursuivre mon argument sur la question de Règlement.

M. l'Orateur: J'accepte le rappel au Règlement de l'honorable député comme étant bien fondé.

M. McIlraith: J'invoque de nouveau le Règlement...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: J'ai rendu ma décision. Si l'honorable député désire soulever une autre question de Règlement, je l'écouterai.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, voici ma seconde raison d'invoquer le Règlement. D'une décision statuant qu'une accusation à caractère personnel portée en réponse à une question est contraire au Règlement, il découle nécessairement que le ministre qui a porté pareille accusation contre un député en particulier doit la retirer.

M. l'Orateur: Je crains que l'honorable député n'ait pas bien compris ma décision. Je n'ai pas dit qu'une accusation d'un caractère personnel avait été portée. J'ai dit simplement qu'à mon avis la réponse donnée par le ministre n'était pas conforme à la façon de procéder de cette Chambre. Qu'il faille la retirer ou non, c'est là un autre point, bien entendu.

BELL ISLAND (T.-N.)—ASSISTANCE AUX MINEURS SANS EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Bonavista-Twillingate m'a demandé des renseignements à propos de la situation qui existe à Bell Island (T.-N.). Il m'a demandé notamment si la Commission d'assurance-chômage se proposait d'y établir un bureau. Je puis lui assurer qu'on ne se propose nullement de le faire dans un avenir immédiat.

En ce qui concerne la situation actuelle à Bell Island, si je comprends bien, la *Dominion Wabana Ore Company*, filiale de la *Dosco*, a annoncé pour le 21 mars la mise à pied d'environ 550 hommes. Cette mise à pied résulte de la fermeture d'une mine. Depuis juin dernier, cette mine fonctionnait au ralenti.

Bien qu'il n'y ait aucune raison d'ouvrir un bureau à Bell Island, qui se trouve à 12 milles seulement de Saint-Jean, la Commission d'assurance-chômage enverra une équipe de représentants à Bell Island pour aider les travailleurs mis à pied à remplir leurs formules de demande et à s'inscrire en vue d'obtenir des emplois.

Le député de St-Jean-Ouest et celui de St-Jean-Est ont tous deux manifesté à cet égard un intérêt qui ne s'est pas démenti. J'aimerais donc leur faire savoir, ainsi qu'au député de Bonavista-Twillingate, qu'il est sérieusement question d'une nouvelle exploitation de minerai de fer au Labrador, exploitation qui serait mise en marche prochainement et fournirait de l'emploi à une partie de ceux qu'on est en train de congédier.